



## 1397 - L'agrément des bonnes œuvres du fornicateur

---

### question

Allah agrée-t-il les prières et le jeûne du fornicateur ? Allah acceptera-t-il son repentir ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, Allah acceptera de lui les bonnes œuvres comme les prières, le jeûne, l'aumône, etc. Il agrée aussi son repentir. A ce propos, le Puissant et Majestueux dit : **Et c' est lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites,** (Coran, 42 : 25).

Cependant il faut que le repentir soit vrai... Est-ce que l'intéressé a réellement regretté ses actes passés ? A-t-il pris la résolution de ne plus récidiver ? S'est-il en fait débarrasser de tout ce qui pourrait de nouveau l'entraîner dans le péché, comme une relation, une adresse, un numéro de téléphone, la fréquentation d'un lieu interdit (d'accès) un mauvais ami, un film, une photo, etc. Ce que nous croyons c'est que si cette personne s'était réellement repentie, elle aurait cessé de commettre ce péché...

La fornication fait partie des plus grandes turpitudes d'après cette parole d'Allah le Très Haut : **Et n' approchez point la fornication. En vérité, c' est une turpitude et quel mauvais chemin!** (Coran, 17 : 32).

Les personnes coupables d'adultère subissent la plus grave et la plus humiliante peine qui consiste à les lapider jusqu'à la mort afin qu'elles subissent les conséquences de leur acte et que chaque partie de leur corps souffle comme elle avait éprouvé un plaisir interdit en dépit de la disponibilité d'un plaisir licite.

Les fornicateurs et les fornicatrices qui n'ayant jamais eu un rapport sexuel dans le cadre d'un



mariage valide doivent recevoir le plus grand nombre de coups de fouets prévu dans le cadre d'une peine légale, à savoir 100 coups de fouet. A quoi s'ajoute le déshonneur qui résulte de la présence d'un groupe de croyants au moment de l'application de la peine, et la honte que provoque leur expulsion de leur pays et leur éloignement du lieu du crime durant un an.

Le châtement infligé aux fornicateurs et aux fornicatrices dans le barzakh (temps entre la mort et la résurrection) consiste à les jeter dans un fourneau dont l'entrée est étroite mais la base large et qui est placé sur le feu. Ils y restent nus. Quand le feu est allumé, ils crient et montent pour sortir et quand l'ardeur du feu diminue, ils redescendent, et ils ne cesseront d'être manipulés de cette manière jusqu'à l'avènement de l'Heure... Comment sera leur châtement dans le feu de la Géhenne ?

Nous demandons à Allah de ne pas être mécontent contre nous, d'agréer notre repentir et de nous assister à bien faire et à abandonner les actes réprouvés. Certes Il est proche et audient.